

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 23_377_CO_AR DU 15 SEPTEMBRE 2023 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN- BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE POUR LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - SESSION 2024

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 15 septembre 2023, est organisé au titre de l'année 2024 le concours externe de gardien-brigadier de police municipale pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique, principalement la ville de Nantes/Nantes Métropole.

Le nombre de postes ouvert au concours est fixé à 105 (cent cinq).

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

PRÉINSCRIPTION

La période de préinscription est fixée du **3 octobre au 8 novembre 2023**, sur internet en utilisant le portail national des concours et examens professionnels gérés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et accessible via l'adresse www.concours-territorial.fr.

À l'issue de la pré-inscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Chaque candidat disposera également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par ses soins) qui lui permettra notamment de consulter l'avancement de son dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La pré-inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la clôture de celle-ci par les candidats, via leur accès sécurisé personnel.

Des postes informatiques en libre-service en Loire-Atlantique ainsi qu'au Centre de Gestion où des agents accompagneront les candidats en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30 (16h30 le vendredi) seront à leur disposition. (liste des lieux informatiques disponible sur le site www.data.loire-atlantique.fr)

CLÔTURE DE L'INSCRIPTION

La préinscription devra être clôturée entre le 3 octobre et le 16 novembre 2023, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

Pour ce faire, les candidats devront, à partir de leur accès sécurisé personnel, clôturer leur pré-inscription. **Celle-ci deviendra alors une inscription définitive.**

En l'absence de clôture dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée et aucune inscription ne sera enregistrée.

DÉPÔTS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les candidats pourront déposer les pièces justificatives (dossier, diplôme) de manière dématérialisée, via leur accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le 14 mai 2024 (jour de la 1^{ère} épreuve).

PLUS AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION ET PLUS AUCUNE PIÈCE JUSTIFICATIVE N'EST À TRANSMETTRE PAR VOIE POSTALE.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission des pièces, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours s'effectuera systématiquement par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations (aux épreuves : écrites, orale, psychotechnique, sportives), le courrier de résultats seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat.

CONDITIONS D'ACCÈS

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (niveau 3 de la nomenclature européenne) (CAP, BEP...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le 14 mai 2024 (date de la 1^{ère} épreuve).

(*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par l'autorité organisatrice au moment de l'inscription.

La procédure d'équivalence de diplôme peut permettre de reconnaître l'expérience professionnelle, de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès.

Les candidats peuvent également bénéficier d'une équivalence s'ils justifient d'une expérience professionnelle (activité salariée ou non), d'une durée (continue ou discontinue) cumulée de trois ans à temps plein dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature, son niveau, sa catégorie socioprofessionnelle à celle de la profession à laquelle le concours donne accès.

Pour permettre l'examen de cette expérience, les candidats devront compléter le formulaire type et fournir les pièces justificatives.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ :

Les épreuves d'admissibilité du concours externe se dérouleront le 14 mai 2024 au Parc des Expositions d'Angers*.

ÉPREUVES D'ADMISSION :

Les épreuves d'admission du concours externe se dérouleront le 3 octobre 2024 (pour les tests psychotechniques) et à compter du dernier trimestre 2024, sur Nantes ou l'agglomération nantaise, pour le reste des épreuves*.

* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les dates et lieu des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et veille emploi :

- Par téléphone au 02.49.62.43.96
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr